



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique

Montréal, Canada, 12-16 mars 2001

MARCHE À SUIVRE POUR L'ACCRÉDITATION DES REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

Seuls des représentants avérés d'organismes d'information (presse, photo, radio, télévision et cinéma) seront accrédités pour couvrir cette réunion qui aura lieu à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), à Montréal, Canada. Pour éviter tout retard lors de votre arrivée sur les lieux de la conférence, vous êtes prié de faire parvenir le formulaire figurant au verso, dûment rempli, et accompagné d'une lettre de mission signée par votre rédacteur en chef ou chef de bureau, sans oublier une photocopie de votre carte de presse en cours de validité, à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique

393, rue St-Jacques – Suite 300

Montréal, Québec, Canada

Tél. : +514-288-2220, Fax : +514-288-6588, Courrier électronique : secretariat@biodiv.org

Il est également possible de se faire accréditer sur place. Veuillez prendre note toutefois que la double accréditation n'est pas possible (par exemple en tant que représentant de la presse et délégué, ou comme représentant de la presse et membre d'une ONG).

Les cartes de presse pourront être retirées au comptoir d'accréditation des médias, sur présentation de deux pièces d'identité différentes comportant des photographies (passeport, carte de presse nationale officielle, permis de conduire, permis de travail, etc).

Veuillez noter que les journalistes accrédités pour couvrir les réunions doivent effectuer leurs propres réservations de transport et d'hôtel.

Pour recevoir les communiqués de presse et d'autres informations au sujet de la Conférence, prendre contact avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ou de consulter le site Internet <http://www.biodiv.org>.

